



**REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 OCTOBRE 2022**

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Absents : 4

Pouvoirs : 3

Abstentions : 0

Pour : 18

Contre : 0

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un octobre à 20 h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Christian CORROLLER, Maire.

Étaient présents : M. CORROLLER, M. LAUDEN, Mme FLOCHLAY, M. BARRE, Mme LE BRIS, M. LE GUILLOU, Mme DANIEL, M. BOTHOREL, M. DOUGET, M. BERNARD, Mme FRANCIUS, Mme MARREC, Mme PLISSONNEAU, Mme. CLOTEAUX, M. TUAL,

Étaient absents et excusés : Mme- MOUEZANT (pouvoir à Mme LE BRIS), Mme CORNEC (pouvoir à Mme FLOCHLAY), Mme TREBERN (pouvoir à Mme MARREC), M. BIGER

Secrétaire de séance nommé : Christine FLOCHLAY

Mode de scrutin : ordinaire à main levée

Convocation du : 15 octobre 2022

Affiché le : 24 octobre 2022 Transmis le : 24 octobre 2022

Délibération n°22-06-001

Objet : Tarifs périscolaires 2022-2023

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant des services scolaires à compter du 1er novembre 2022 comme suit :

RESTAURANT SCOLAIRE	2022/2023	2021/2022
Enfants habitant sur la commune		
Repas enfant	3,56	3,36
Pour le 3ème enfant déjeunant à la cantine	2,26	2,13
Adulte	7,36	6,94
Enfants habitant hors commune		
Repas enfant	4,29	4,05
GARDERIE		
Enfants habitant sur la commune		
tarif journée	4,17	3,93
tarif matin	1,99	1,88
tarif soir	2,49	2,35
tarif mois	42,64	40,23
3ème enfant : gratuit pour 2 inscrits au mois		
Enfants habitant hors commune		
tarif journée	4,99	4,71
tarif matin	2,34	2,21
tarif soir	3,00	2,83
tarif mois	51,18	48,28
GARDERIE Pénalités dépassement horaire (après 19 h)	+ 10,00 €	+ 5,00 €

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour,

- ADOPTE ces tarifs.

Christine FLOCHLAY, secrétaire de séance

Christian CORROLLER, Maire